

êtes obligé de payer deux fois plus cher qu'en les faisant faire en régie. Mais même lorsque les travaux se font en régie, l'ingénieur est autorisé à demander des prix et à adjuger certaines parties de l'entreprise. Les travaux sont adjugés par sections, au lieu de donner toute l'entreprise au même, pour la bonne raison que dans la région, il y a très peu de gens qui se chargeraient de grosses entreprises.

Quant à ce crédit spécial pour le brise-lames de Rustico et les ouvrages de protection sur la grève, il faut bien distinguer entre ces travaux qui s'exécutent dans le même port. Leur situation n'est pas tout à fait la même; en réalité, ce sont deux entreprises distinctes, quoique voisines. Le fait que les crédits n'ont pas été adoptés plus tôt nous cause du tort. Les gens de l'endroit peuvent fournir le bois, du moment qu'on les prévient de façon à pouvoir le couper avant de commencer les travaux du printemps et ce délai dans le vote des crédits tend à augmenter un peu le coût de fourniture du bois. Rustico-Nord est un port de pêche important. C'est je crois, l'un des deux ports les plus importants de la côte nord de la province. Pendant toute la saison de pêche, il s'y trouve une soixantaine de bateaux de pêche qui font le trajet du port aux bancs de pêche et retour. Il est donc important que ces travaux soient exécutés pendant la saison actuelle et je suis convaincu que si le comité était au courant de la situation, il comprendrait tout de suite comment la méthode adoptée par le département permet d'économiser considérablement sur ce qu'on dépenserait en demandant des contrats pour tous les travaux.

Le très hon. M. MEIGHEN: Ne semble-t-il pas étrange au ministre qu'avec autant de travaux que les crédits en indiquent, il n'existe pas assez de gens dans la province pour assumer une bonne adjudication? Il lui sera difficile de me convaincre de cela.

L'hon. M. SINCLAIR: Je n'ai pas dit qu'il s'agissait du manque de gens.

Le très hon. M. MEIGHEN: Ces travaux ne demandent pas des chantiers considérables et j'aurais cru que les gens de l'endroit seraient heureux de pouvoir les exécuter. Le peuple de l'île du Prince-Edouard est certainement capable et entreprenant et je ne vois pas pourquoi il ne peut offrir des soumissions pour les \$84,000 de travaux compris dans les crédits principaux, sans compter les travaux provinciaux et sans compter aussi les soumissions de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, situées à si peu de distance. Il n'existe aucune raison pour appliquer un sys-

[L'hon. M. Sinclair.]

tème séparé à l'île du Prince-Edouard. Est-ce que personne de la Nouvelle-Ecosse ne vient dans l'île pour y faire des affaires? Je ne crois pas qu'il existe une telle déférence entre les deux provinces.

L'hon. M. SINCLAIR: Plus les fournisseurs viennent de loin, plus le bois coûte cher. Le point sur lequel j'ai insisté c'est que si le département adopte le système d'accorder des contrats, il en coûtera le double que lorsque vous donnez droit à l'ingénieur d'obtenir des prix et de diviser les travaux en petits contrats de manière à employer les gens de la région.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je crois que le mot "double" s'applique dans l'autre sens. Jamais je n'ai vu l'autre moyen faire défaut. Je l'ai moi-même essayé et je l'ai vu essayé par le gouvernement. Ces excuses pour abandonner le recours aux soumissions éveillent toujours des soupçons dans mon esprit.

L'hon. M. KING: Mon très honorable ami prétend qu'on ne demandera pas de soumissions. Afin d'éviter les malentendus on me permettra d'expliquer que, dans ces travaux, la majeure partie des fonds est absorbée par le bois et que l'ingénieur régional demandera des soumissions. Il faut 250 charges doubles de broussailles. Cela peut se faire en régie ou par contrat; je ne suis pas certain du moyen choisi qui dépend de l'ingénieur. Ensuite, il faut de la pierre ou du ballast qu'on peut obtenir dans la région. Dans tous les travaux de cette nature, construction ou réparation, ou du moins dans un grand nombre de cas, alors qu'on est incertain de l'étendue des réparations nécessaires, la meilleure tactique est d'agir d'après les avis de l'ingénieur local. De cette manière, le département réalise des économies.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je crains que mon honorable ami ne tente de se débarrasser du système des soumissions.

(Le crédit est adopté.)

St. Peters Bay—Brise-lames et protection de la grève; réparations et reconstruction, \$4,800.

Le très hon. M. MEIGHEN: Encore de nouveaux travaux. Quel est le coût estimé? Cela figurait-il au budget de l'an dernier? Quelle est la raison d'exécuter les travaux cette année? l'économie?

L'hon. M. KING: Il s'agit de reconstruire le milieu du brise-lames sur une longueur de 104 pieds et sur 20 à 24 pieds de largeur; de renforcer le côté de la mer avec des pilotis sur une longueur de 11 pieds. Il faut encore reconstruire des caissons protecteurs sur une longueur de 230 pieds, par 7 pieds de largeur